

**COMITE D'ADMINISTRATION**

--oOo--

Séance du 11 juin 2024

N° DEL\_2024\_006

**COMPTE DE GESTION DE  
MADAME LE COMPTABLE PUBLIC DE LA CAISSE DES ECOLES**

Etaient présent(e)s :

- **Monsieur Dominique HEBERT** - Maire adjoint en charge de la coordination et de l'évaluation des politiques publiques, du PESL, de l'enfance, de l'éducation, de la Réussite Educative et de la restauration scolaire, Président de la caisse des écoles de Cherbourg-en-Cotentin (AR\_2021\_CECC-01),
- **Monsieur Laurent LE MARQUIS** - Représentant Monsieur Hubert COURTEILLE - Inspecteur de l'Education Nationale circonscription Cherbourg-ville,
- **Monsieur Etienne LEFEBVRE** - Représentant Monsieur Grégory MARCO - Inspecteur de l'Education Nationale circonscription Cherbourg-ouest,
- **Madame Stéphanie COUPE** - Conseillère municipale, désignée par le Conseil Municipal,
- **Madame Bernadette MILLE** - Personnalité qualifiée - désignée par Madame La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale,
- **Monsieur Daniel JOUANNE** - Sociétaire,
- **Madame Maryline HAIRON** - Sociétaire,
- **Monsieur Patrick TESSON** - Sociétaire,

Etaient excus(é)es :

- **Monsieur Benoit ARRIVE** - Maire de Cherbourg-en-Cotentin,
- **Madame Lydie LE POITTEVIN** - Maire Adjointe en charge de la santé, du handicap, de la lutte contre les discriminations et de l'égalité femmes/hommes,
- **Madame Valérie VARENNE** - Maire Adjointe en charge des Solidarités et du CCAS,
- **Madame Anne AMBROIS** - Maire Adjointe en charge de la jeunesse, des centres sociaux, du CLSPD, de la Politique de la Ville et de la parentalité,
- **Monsieur Didier PERRIER** - Conseiller Municipal, désigné par le Conseil Municipal,
- **Madame Marie-Odile DUBOST** - Sociétaire.

## I-EXPOSE

Le compte de gestion du comptable représente le document de synthèse de la comptabilité générale. Il rend compte de l'exécution du budget, comparée aux autorisations de dépenses et de recettes.

Le Comité d'Administration "entend, débat et arrête" le compte de gestion selon l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales.

Je sou mets donc à votre approbation le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par Madame Nathalie FILLATRE, comptable public, dont les résultats concordent avec ceux du compte administratif 2023.

Le Comité d'Administration, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2023 et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

## II -LE COMITE D'ADMINISTRATION :

Considérant que la gestion est bonne :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Madame le comptable public, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Président de la Caisse des Ecoles de  
Cherbourg-en-Cotentin  
(N°AR\_2021\_CECC -01)

**CHERBOURG-EN-COTENTIN  
CAISSE DES ECOLES**

Dominique HEBERT

Pour : 8  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0  
Non votants : 0

